



Probleme de bail/état des lieux

Par **Branvor**, le **21/06/2010** à **12:25**

Bonjour,

Je suis en colocation dans un appartement. L'année dernière, en mai, nous avons eu un problème avec le frigo. Nous avons discuter avec l'agence, ils nous ont fait remplacer le frigo. J'ai donc acheter un frigo dans une fourchette de prix que l'agence nous as imposer et ils m'ont rembourser 2/3 mois plus tard.

Il y a peu de temps, nous avons reçu un courrier avec AR comme quoi il faut leur rembourser le frigo car dans notre bail , l'appartement n'est pas meublé.

Pourtant dans notre état des lieux, le frigo y est ainsi que d'autre meuble.

J'aimerais donc savoir si il y a moyen de ne peu leur rembourser ce frigo ou sommes nous légalement obliger de leurs rembourser.

Merci pour votre réponse.